

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018 – 18H

Sont présents : BENOIT Fabrice, CASTOR Gérard, CHATAIGNIER Agnès, CHAUSSON Michel, COCHET Noël, DELALIEU Gilles, MOULETTES Jeannine, ROUSSIGNE Elisabeth.

Absents représentés : BERARD J.Jacques ayant donné procuration à CHATAIGNIER Agnès, CAMPROUX Arnaud à CASTOR Gérard, PETIT Daniel à CHAUSSON Michel.

Absents excusés : CARRERE Marcel, HUMBERT Louise.

Absent : DEVILLE Frédéric.

Secrétaire de séance : CHAUSSON Michel

1- Compte de gestion 2017 budget général

Considérant que le compte de gestion de Mme le Receveur Municipal est régulier, le conseil municipal déclare que ce dernier dressé pour l'exercice 2017 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2- Compte administratif 2017 budget général

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	184 098,96 €	692 081,44 €
Recettes	165 742,15 €	794 517,94 €
Résultat de l'exercice	- 18 356,81 €	+ 102 436,50 €
Résultat reporté 2016	- 52 179,90 €	+ 200 576,74 €
Affectation du résultat	xxxxxxxxxxx	98 989,90 €
Résultat	- 70 536,71 €	+ 204 023,34 €
Restes à réaliser		
Dépenses	125 501,29 €	
Recettes	42 163,00 €	
Résultat de clôture	- 153 875,00 €	+ 204 023,34 €
Résultat global de clôture		+ 50 148,34 €

Hors de la présence de M. CASTOR, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce dernier à l'unanimité.

3- Affectation du résultat 2017 budget général

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif du budget principal 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	PART AFFECTEE A L'INVEST. 2017	RESULTAT EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST.	- 52 179,90	XXXXXX XXXXXX XXXXXX	-18 356,81	Recettes 42 163 <hr/> Dépenses 125 501,29	83 338,29	- 153 875,00

FONCT	+ 200 576,74	98 989,90	+ 102 436,50	xxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	+ 204 023,34
				xxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
 Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	+ 204 023,34 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	153 875,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	50 148,34 €
Total affecté au C/1068	153 875,00 €

4- Compte de gestion 2017 budget assainissement

Considérant que le compte de gestion de Mme le Receveur Municipal est régulier, le conseil municipal déclare que ce dernier dressé pour l'exercice 2017 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5- Compte administratif 2017 budget assainissement

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	18 964,67 €	35 546,90 €
Recettes	26 032,73 €	32 721,38 €
Résultat de l'exercice	+ 7 068,06 €	- 2 825,52 €
Résultat reporté 2016	+ 41 446,57 €	- 3 597,23 €
Affectation du résultat	xxxxxxxxxxxx	0 €
Résultat	+ 48 514,63 €	- 6 422,75 €
Restes à réaliser		
Dépenses		
Recettes		
Résultat de clôture	+ 48 514,63 €	- 6 422,75 €
Résultat global de clôture		+ 42 091,88 €

Hors de la présence de M. CASTOR, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce dernier à l'unanimité.

6- Affectation du résultat 2017 budget assainissement

Le Conseil Municipal,
 Après avoir entendu le compte administratif du budget assainissement 2017,
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017,
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	PART AFFECTEE A L'INVEST. 2017	RESULTAT EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST.	+ 41 446,57 €	XXXXXX XXXXXX XXXXXX	+ 7 068,06 €	Recettes 0	0	+48 514,63 €
				Dépenses 0		
FONCT	- 3 597,23 €	0	- 2 825,52 €	XXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	- 6 422,75 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	- 6 422,75 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	0 €
Affectation au déficit reporté de fonctionnement (ligne 002)	- 6 422,75 €
Total affecté au C/1068	0 €

7- Compte de gestion 2017 budget eau

Considérant que le compte de gestion de Mme le Receveur Municipal est régulier, le conseil municipal déclare que ce dernier dressé pour l'exercice 2017 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

8- Compte administratif 2017 budget eau

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	27 134,09 €	26 591,71 €
Recettes	12 585,15 €	25 245,48 €
Résultat de l'exercice	-14 548,94 €	- 1 346,23 €
Résultat reporté 2016	+ 243 078,95 €	+ 76 791,03 €
Affectation du résultat	XXXXXXXXXXXX	0 €
Résultat	+ 228 530,01 €	+ 75 444,80 €
Restes à réaliser		
Dépenses		
Recettes		
Résultat de clôture	+ 228 530,01 €	+ 75 444,80 €
Résultat global de clôture		+ 303 974,81 €

Hors de la présence de M. CASTOR, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce dernier à l'unanimité.

9- Affectation du résultat 2017 budget eau

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif du budget eau 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	PART AFFECTEE A L'INVEST. 2017	RESULTAT EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST.	+ 243 078,95 €	XXXXXX XXXXXX XXXXXX	- 14 548,94 €	Recettes 0	0	+228 530,01 €
				Dépenses 0		
FONCT	+ 76 791,03 €	0	- 1 346,23 €	XXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	+ 75 444,80 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	+ 75 444,80 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	+ 75 444,80 €
Total affecté au C/1068	0 €

10- Amortissement subvention d'équipement

Dans le cadre de la mise en place de la borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides, la commune a versée au SMEG le montant de 500 € par le biais d'une subvention d'équipement. L'évolution de la comptabilité M14 impose que ces subventions doivent être amorties et que le conseil municipal doit délibérer pour fixer la cadence d'amortissement.

Il est proposé au conseil municipal de fixer la cadence d'amortissement à 1 an.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Séance levé à 19H30